

A-3410/20-58



CHFEP

Chambre des fonctionnaires
et employés publics

26, boulevard Royal | L-2449 Luxembourg | Tél.: 47 22 41-1 | Fax: 47 23 74 | chfep@chfep.lu | www.chfep.lu

A V I S

sur

**le projet de règlement grand-ducal déterminant les
conditions de nomination et de promotion du person-
nel du Haut-Commissariat à la protection nationale**

Par dépêche du 9 octobre 2020, Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, a demandé l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet de règlement grand-ducal spécifié à l'intitulé.

Selon l'exposé des motifs qui l'accompagne, le projet en question a pour objet de fixer les modalités d'organisation de la formation spéciale pendant le stage, de l'examen de fin de stage ainsi que de l'examen de promotion pour le personnel du Haut-Commissariat à la protection nationale, ceci en renvoyant à la nouvelle réglementation applicable aux agents de l'Administration gouvernementale.

Quant à la forme, la Chambre relève qu'à l'article 1^{er}, troisième ligne, il faudra écrire "*telles que définies par le règlement grand-ducal du 4 septembre 2020*".

Pour le reste, le projet de règlement grand-ducal n'appelle pas d'observations spécifiques de la part de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, qui se déclare par conséquent d'accord avec le texte lui soumis pour avis, sous la réserve de la remarque de nature formelle qui précède.

(Avis émis conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 2, du règlement d'ordre interne de la Chambre des fonctionnaires et employés publics).

Luxembourg, le 20 octobre 2020.

Le Directeur,

G. MULLER

Le Président,

R. WOLFF